

BUREAUX : RUE NAIN

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROP. IÉTAINE GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez les bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M.M. Havas, Laflitte-Bullier, 4, rue place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. — Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. — Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

BOURSE DE PARIS

DU 10 MARS

3 0/0	57 15
4 1/2	80 ..
Emprunt 1871	89 45
Emprunt 1872	91 15

DU 11 MARS

3 0/0	56 90
4 1/2	80 50
Emprunt 1871	89 ..
Emprunt 1872	90 70

ROUBAIX, 11 MARS 1873

LETTRÉ DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 10 mars 1873.

Depuis que la majorité est assurée pour le projet de loi de la commission des Trente, les débats sur ce projet ont perdu beaucoup de leur intérêt, et l'Assemblée ne les suit plus qu'avec distraction; on pense qu'ils seront terminés demain.

Les députés continuent à se préoccuper de la santé de M. Thiers et des éventualités auxquelles sa mort pourrait donner lieu. Quoiqu'il aille mieux, il reste encore faible, il a le teint de plus en plus jaune et le corps se rétrécissant comme il arrive dans la dernière phase de la vie des vieillards. Il s'est montré ce matin à une des fenêtres de la présidence, causant avec un député, afin de bien convaincre le bon peuple que le président vit toujours.

Toutes les nouvelles qui arrivent de la frontière d'Espagne donnent les détails les plus précis sur les progrès de l'organisation de l'armée royaliste. Il n'est pas exact que les chefs du mouvement national songent à s'emparer d'une place forte; il y a un tout autre plan et qui sera beaucoup plus efficace. L'armée royale est complètement maîtresse des provinces du Nord de l'Espagne jusqu'à l'Ebre. De nombreuses et petites bandes sillonnent les provinces du Sud, de sorte que l'on peut dire que le mouvement national est général.

Il importe d'encourager cette grande cause; dans ce but, une souscription est ouverte, ce soir, en faveur des carlistes exilés ou persécutés, dans les bureaux de plusieurs journaux de Paris, et notamment l'Union, la Gazette de France, l'Univers, le Monde, le Figaro et la France Nouvelle. Il est essentiel de donner une vive impulsion à cette souscription.

Le journal l'Assemblée nationale annonce, ce soir, que M. de Bismark donne des symptômes de folie. Il n'y a rien d'in vraisemblable dans cette nouvelle, quand on connaît toute l'exaltation d'orgueil du principal ministre de l'empereur Guillaume. La persécution odieuse et insensée, organisée par M. de Bismark contre les quatorze millions de catholiques que compte l'Allemagne, cette persécution n'est-elle pas un véritable acte de folie? Du reste, les esprits

sont loin d'être rassurés en Allemagne. Voici la copie textuelle de l'extrait d'une remarquable lettre, écrite récemment par un Allemand :

« Nous vivons dans une triste époque! »

Notre Bismark a hérité de votre Napoléon III, et conduira notre malheureuse Allemagne encore plus au fond de l'abîme que n'y est la France. L'épiscopat catholique se montre digne et ferme; mais, hélas! la force prime le droit. Nous voyons de sombres nuages s'amonceler à l'horizon... La question sociale est bruyante et, de par la loi, on veut enchaîner le culte catholique. Le protestantisme orthodoxe est tout aussi mécontent; mais le nombre en est relativement petit. Les rationalistes et les matérialistes dominent l'opinion publique en Allemagne. »

Je signale particulièrement à votre attention l'établissement de la Société française des Tracts, dans le but de combattre l'action de la propagande antisociale. Le livre ne peut pénétrer partout, et le journal n'a qu'une existence éphémère; la brochure, il est vrai, peut atteindre toutes les classes de lecteurs; mais elle n'est pas elle-même suffisante; il nous faut quelque chose de plus bref, de plus saisissant, de plus universel: nous avons nommé le Tract.

Le Tract production de l'esprit politique et pratique des Anglais, est un écrit d'une ou de quelques pages volantes, qui saisit l'événement du jour, la question palpitante, ou jette une soudaine lumière sur les grands problèmes sociaux. La brochure se vend, le Tract se donne; la brochure n'arrive pas toujours dans l'atelier ou la chaumière, le Tract pénètre partout. Tout le monde n'a pas le temps de lire une brochure; chacun peut jeter ses yeux sur un Tract. La brochure ne se répand que difficilement à des milliers d'exemplaires. C'est par centaines de mille qu'on peut répandre le Tract.

La souscription est de 10 fr. par an, donnant droit à mille exemplaires de Tracts variés, et de 12 fr., si l'on veut les recevoir franco. Les souscriptions peuvent être envoyées au secrétariat de la Société française des Tracts, 75, rue du Bac. DE SAINT-CÉRON.

Chronique politique

Des nouveaux bruits de changements ministériels ont été mis en circulation dans les couloirs de la chambre. On annonçait que la minorité du conseil des ministres avait offert sa démission à M. Thiers. Il aurait obtenu que ces messieurs attendissent la fin des débats sur le projet de la Commission des Trente pour donner suite à leur résolution. On regardait comme possible que le président parvint à retenir MM. J. Simon et Léon Say; mais le départ de MM. Teisserenc de Bort et de Rémusat paraissait probable. On disait de plus que M.

Dufaure avait promis son appui à M. de Broglie pour lui faire obtenir le portefeuille des affaires étrangères. Quelques députés prétendaient qu'il était question de donner à M. Léon Say le gouvernement de la Banque de France. Le président de la République a eu samedi, avec le comte d'Arnim, une nouvelle entrevue à laquelle assistait M. de Rémusat. D'après les renseignements qui paraissent les mieux fondés, la Prusse émettrait la prétention de s'entendre rigoureusement aux termes de la convention du 29 juin, et de n'évacuer par suite le département de Meurthe-et-Moselle qu'en même temps que Belfort, c'est-à-dire après le paiement du cinquième milliard.

Le groupe Périer s'est occupé hier des traités de commerce et a été d'avis de réviser les tarifs des traités. Il a aussi décidé de repousser les amendements sur l'article 5 du projet de la Commission des Trente.

Le centre droit s'est réuni lundi, 10 mars, à Versailles, sous la présidence de M. St-Marc Girardin.

On annonce, dit la Liberté, la candidature de M. Ledru Rollin à Paris, de M. Lockroy à Marseille, et de M. Paul Borie dans la Corrèze, pour les prochaines élections partielles à l'Assemblée nationale.

Hier ont commencé devant le tribunal correctionnel de Toulouse les débats de l'affaire relative à l'Internationale. 28 prévenus sont attirés à la barre du tribunal. La prévention relève contre eux le délit d'association à Toulouse, depuis la promulgation de la loi sur l'Internationale, fait acte d'affiliés à cette association ou tout autre société professant les mêmes doctrines. M. Ulysse, étudiant en médecine, est prévenu d'avoir prêté, à Toulouse, un local pour les réunions. Le ministère public a lu le rapport puis sur la demande des défenseurs, l'affaire a été renvoyée à vendredi.

Le Pape vient de placer dans la bibliothèque du Vatican, où il se promène tous les jours, un beau portrait d'Henri V, qui lui a été offert.

Voilà une nouvelle que le Français ne reproduira pas.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 10 mars.

La séance est ouverte à 2 h. 45. — A l'occasion du procès-verbal, M. Savary présente une demande de rectification. Porté comme s'étant abstenu de prendre part au vote sur l'art. 4 (ancien article 3) l'honorable membre, qui a repoussé l'amendement Brun, déclare avoir voté l'article du projet de la commission. — Le procès-verbal est adopté.

Dépôt de divers rapports et projets. Dépôt par M. Vandier d'une proposition relative à la défense militaire. L'orateur demande l'urgence, qui est déclarée. En conséquence, la proposition est renvoyée à la commission chargée d'examiner les questions relatives à la réorganisation de l'armée.

Reprise de la discussion du projet concernant les attributions des pouvoirs publics. M. de Bescastel monte à la tribune. L'honorable membre vient développer, sur l'article 5, un amendement portant que l'Assemblée ne se sépara pas avant d'avoir achevé la libération du territoire et d'avoir statué sur les institutions définitives du pays. L'orateur commence par relever le passage du récent discours de M. Dufaure, tendant à dire que certains troubles pour-

raient suivre le départ des soldats prussiens.

L'orateur ne saurait s'associer à cette appréhension. Il n'admet pas que la France ait besoin de gardiens. Mais ce n'est là qu'une considération incidente. L'orateur estime que l'heure est venue pour l'Assemblée de dire ce qu'elle veut et où elle va. Elle se dit: elle est constituante. Il faut qu'elle constitue. Pourquoi reculerait-elle devant la solution de ce grave problème? Pourquoi se contenterait-elle d'une réserve purement platonique? Un pouvoir constituant réservé n'est rien s'il n'est exercé un jour. Il faut donc que l'Assemblée ne se sépare pas avant d'avoir résolu le problème et accompli sa mission jusqu'au bout. Une autre considération milité, d'ailleurs, en faveur de ce parti. L'équivoque qui se prolonge à la faveur et sous les auspices du provisoire actuel est un danger permanent. Nous n'avons rien à redouter d'un coup d'Etat d'aujourd'hui. Soit! l'orateur a pleine confiance dans les déclarations faites à ce sujet par les organes du gouvernement et par M. Thiers lui-même. Mais n'y a-t-il pas lieu de craindre une autre variété de coups d'Etat: les coups d'Etat de la rue? L'orateur proteste aussi contre l'idée de faire une loi en vue d'un homme, c'est-à-dire d'un être essentiellement fragile (mouvement.)

A une loi d'un caractère contingent, l'orateur préfère une loi qui fonde l'avenir sur une base solide et inébranlable. Il y va de l'honneur de cette assemblée. Elle a contracté une dette envers le pays; il importe qu'elle satisfasse à son engagement. Déjà elle a livré les avant-postes de la souveraineté: la capitale est encore intacte. L'Assemblée désertant son devoir livrerait-elle à ceux qui la lui demandent la clé de cette citadelle? Et léguerait-elle à ses successeurs le fardeau écrasant du fait accompli? L'orateur ne veut pas croire que l'Assemblée s'oublie à ce point. D'ailleurs, que risquerait-elle, en votant l'amendement? Absolument rien. Elle ne ferait que réserver sa souveraineté intégrale dans le présent et sa liberté d'action dans l'avenir. L'orateur adjure donc l'Assemblée de repudier franchement cette politique au jour le jour que l'on voudrait lui imposer. Est-ce la politique au jour le jour qui a fait de notre patrie ce qu'elle était avant ses dernières malheurs? Est-ce la politique au jour le jour qui a créé la magnifique unité de la France? L'orateur conclut en déclarant que le pays attend avec impatience une solution qui rende à l'Assemblée sa dignité et au peuple la liberté.

M. Dufaure, garde des sceaux, commence par expliquer le véritable sens des paroles que M. de Bescastel a relevées dans un de ses discours. Le garde des sceaux avait parlé d'un fédéralisme national qui suivrait le jour à jamais légitime l'étranger quittera le territoire français. Cette parole a été mal comprise et mal reproduite. Et c'est bien à tort qu'un journal allemand s'est emparé de cette fautive reproduction pour donner à entendre que le gouvernement français avait besoin des soldats allemands pour maintenir l'ordre. Cette appréciation est d'autant plus injustifiée que les départements encore envahis comptent parmi ceux chez qui le sentiment national est le plus vivace.

Le garde des sceaux n'avait donc garde de manifester des appréhensions de guerre civile et d'anarchie. Car rien n'est plus éloigné du sentiment national que la discorde civile. (Applaudissements à gauche.)

M. de Bescastel, l'Officiel à la main, est heureux de l'interprétation que le garde des sceaux vient donner lui-même à ses paroles. Mais il estime que la parole de M.

Dufaure l'a mal servi lorsqu'il a prononcé le discours dont il s'agit.

M. le duc de Broglie, rapporteur, vient combattre l'amendement Bescastel et un amendement analogue de M. Lefebvre-Pontalis.

L'orateur s'attache à démontrer que ces amendements sont inutiles, attendu que l'art. 5 du projet consacre et laisse entièrement intact le pouvoir constituant de l'Assemblée. Quant aux projets annoncés dans cet article, il est entendu que le gouvernement les présentera sur le terrain neutre du pacte de Bordeaux, l'Assemblée demeurant maîtresse absolue de sa future décision constitutive. Ces projets ne devront ni préparer, ni préjuger, ni même retarder aucune solution. Le projet de la commission laisse donc l'Assemblée libre de tout engagement vis-à-vis du gouvernement. Les amendements auxquels l'orateur répond voudraient quelque chose de plus. Certes, c'est une pensée généreuse que celle qui a possédé les auteurs de ces amendements à regarder le problème en face, mais au point de vue du pays, est-il opportun de fixer, dès aujourd'hui, un terme à la trêve des partis? L'orateur ne le pense pas. Il conclut donc au rejet des amendements.

M. Amédée Lefebvre-Pontalis monte à la tribune.

L'orateur ne demanderait pas mieux que de se rallier aux idées de conciliation dont le duc de Broglie s'est fait l'éloquent organe. Mais il est un point qui l'inquiète. Sans doute, le pouvoir constituant est expressément réservé dans le préambule du projet. Mais ce pouvoir ne risque-t-il pas de passer à l'état de lettre morte, si l'exercice en est indéfiniment ajourné? Le jour où l'Assemblée aura laissé dire que le pouvoir constituant n'est pas absolument indispensable entre ses mains et qu'elle pourra n'en pas user, le pouvoir constituant ne sera guère plus qu'une fiction. L'orateur rappelle, à ce propos, les spirituelles appréciations de M. Bétauld et les déclarations assez transparentes du garde des sceaux et du président de la République, lesquelles reviennent à dire qu'il ne s'agit, en somme, que d'organiser la République provisoire.

L'orateur ajoute qu'une fois le provisoire organisé et consolidé, l'Assemblée aura les mains liées et qu'il lui sera impossible de revenir sur son œuvre. Qu'aura-t-elle donc fait? Elle aura simplement légué à ses héritiers la tâche qu'elle n'aura pas pu accomplir. Aussi, elle se sera décerné à elle-même un certificat d'impuissance. Est-il donc si difficile et si long de se prononcer entre la monarchie et la république? Non, cela prendrait moins de temps que de faire une bonne loi des Trente. Quant à l'orateur, son choix est fait, et il n'hésite pas à préférer la monarchie qui a fait la France et qui n'a jamais cédé une pouce de territoire (Applaudissements à droite) à la République qui, chaque fois qu'elle a fait son apparition en France, a signalé son passage soit par la Terreur, soit par la suppression de toutes les libertés.

L'orateur n'aime donc pas la République; mais il la préférerait encore à cette chose inominable qu'il appellera la Constitution de Broglie. (Mouvement.) Que l'Assemblée se prononce donc. Lorsqu'elle aura rendu son verdict, elle laissera des vainqueurs et des vaincus, mais elle ne laissera pas d'insurgés. Soit monarchie, soit république, la décision de l'Assemblée sera acceptée par tous. Une telle initiative est plus digne de l'Assemblée que la création d'un cérémonial qui a été justement qualifié de chinois et qui ne pourra jamais être sérieusement appliqué. (Mouvement.) Prenons garde que l'on ne dise plus tard: cérémonial français. (Mouvement.) On argue de la nécessité de rassurer le pays. Le meilleur moyen de le rassurer,

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 12 MARS 1873

— 40 —

LE TRIOMPHE

D'UNE FEMME

(Traduction de l'anglais)

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XVII.

Le nuage qui plane sur la vie de Gilbert Monckton.

Tolldale Priory était une maison en briques rouges construite au fond d'une vallée et presque cachée par les bois qui l'environnaient de toutes parts. Cette résidence superbe était si bien ombragée par de vieux arbres qu'on la voyait à peine de la route qui conduisait à ses grandes grilles en fer.

Du sommet des collines qui s'élevaient de chaque côté de la vallée boisée, on pouvait distinguer, au milieu de la verdure, le pignon du toit de la maison qui brillait parmi les arbres comme un riche joyau dans son écrin, et à peu de distance, la tour massive et carrée d'une vieille église couverte de lierre, où les quelques fermiers des environs de Tolldale venaient prier avec les maîtres du Priory et leurs domestiques.

La maison était grande et belle; elle contenait une grande salle de banquet,

un plafond en chêne noir, enrichi de sculptures monstrueuses et bizarres, et un sombre corridor, qui dataient, disait-on, du règne de Henri II; mais le reste de la maison avait été bâti du temps de la reine Anne, et se ressentait de ce style d'architecture affecté et carré que sir John Vanbrugh et ses imitateurs avaient adopté.

Le jardin était dans le même style que la maison et séparé de la route par des murs en briques rouges très-élevés, sur une partie desquels la mousse et le lierre poussaient depuis des siècles; mais le jardin avait perdu sa roideur du temps de la reine Anne, car les arbres, les arbustes, les fleurs, l'herbe et le lierre croissaient avec tant de facilité dans cette fertile vallée, qu'il aurait fallu trois fois plus de jardiniers qu'il n'en était montré à Tolldale Priory depuis vingtans pour maintenir en bon état les plates-bandes, les allées en forme de lions, de cygnes, d'ours et d'éléphants et toutes les autres beautés du même genre qui figuraient dans le parterre.

Derrière la maison deux paons marchaient fièrement au milieu d'une cour pierreuse, et un grand chien de garde montrait sa tête menaçante en dehors de sa niche et aboyait sans cesse à tout visiteur, comme si le Priory eût été quelque demeure enchantée dont aucun étranger n'avait le droit d'approcher. L'entrée habituelle de la maison donnait dans une petite cour pierrée, et dans le vestibule plein de poteries étaient

suspendues les grandes bottes à l'écuylère et la lourde selle de quelque Tolldale qui s'était distingué dans les guerres civiles.

Les couleurs d'arc-en-ciel qui brillaient sur les dalles de ce vestibule provenaient des cimiers et des cottes d'armes, des chiffres entrelacés, des couronnes et des mains sanglantes peints sur les fenêtres à compartiments, et dont la splendeur diminuait l'éclat du jour trop fort pour des yeux aristocratiques. Mais de tous ces cimiers, de tous ces chiffres, de toutes ces belles armoiries, aucune n'appartenait au propriétaire actuel de la maison — M. Gilbert Monckton, l'avoué.

Tolldale Priory avait changé de maître plusieurs fois depuis l'époque monacale où avait été bâtie la partie la plus ancienne de la maison. Il y avait vingt ans que Gilbert avait acheté le domaine à un M. Ravenshaw, personnage extravagant et sans soucis dont la fille unique avait fait grand bruit par sa beauté dans tout le voisinage. Les voisins prétendaient même que Gilbert Monckton avait été amoureux fou de cette Margaret Ravenshaw, et que c'était à cause d'elle qu'il avait consacré une partie de la fortune splendide que son père lui avait laissée à l'achat de Tolldale Priory, car le père de la jeune fille fut ainsi tiré d'embarras et se retira sur le continent avec sa fille unique.

Ce bruit ne manquant pas d'un certain fondement, d'autant plus qu'après le prix de possession du domaine, Gilbert

Monckton quitta l'Angleterre, laissant ses affaires entre les mains de ses deux associés en sous ordre — qui, entre parenthèse, étaient beaucoup plus vieux que lui. Il passa près de deux ans à l'étranger; tout le monde crut qu'il avait voyagé pendant tout ce temps avec M. Ravenshaw et sa fille. Quand il revint, il n'était plus le même homme.

Qui, tous ceux qui avaient connu intimement Gilbert Monckton déclaraient que sa vie était gâtée par un ver rougeur, et il était tout naturel qu'ils eussent l'idée d'en conclure que ce changement avait été amené par un attachement malheureux. En d'autres termes, on supposa que Margaret Ravenshaw ne l'avait pas payé de retour.

Quoi qu'il en fût, l'avoué garda son secret. Il n'y eut en lui aucun sentimentalisme indigné d'un homme. Il supporta son chagrin paisiblement, le renferma en lui-même et ne demanda de la consolation à personne. Mais, dès son retour en Angleterre, il s'adonna à sa profession avec une assiduité et une résolution dont il n'avait jamais fait preuve.

Ce fut là le grand changement que son désappointement — quel qu'il pût être — opéra en lui. Il ne devint ni misanthrope ni ennuyeux. Il devint purement et simplement homme d'affaires. Le jeune homme aux allures franches et au cœur gai, qui avait fait l'étude de son père, comme si chaque feuille de papier lue par lui ou chaque bout de belle robe eût été inséré par sa propre volonté dans

qui flottent dans une ville où règne une épidémie, se transforma en un homme de loi patient et laborieux dont l'habileté et la prévoyance approchaient du génie.

Pendant dix ans, Tolldale Priory ne fut pas habité par son nouveau maître. Le domaine fut confié à la garde d'une vieille concierge qui prisait et d'un jardinier sourd, qui écartait les visiteurs en n'entendant jamais la sonnette de la grille. Elle avait beau retentir, cette malheureuse sonnette, et carillonner dans le vestibule, elle ne faisait pas la moindre impression sur le nerf acoustique des deux vieux gardiens. Un jour vint cependant où M. Monckton se fatigua d'habiter cette triste maison dans un square de Bloomsbury et se décida à venir s'installer dans sa propriété de Berkshire. Il envoya deux tapissiers à Tolldale Priory avec l'ordre formel de remettre en état les vieux meubles, mais de ne pas faire plus. Il leur défendit même de toucher à l'ajustement d'un rideau ou à la position habituelle d'une chaise ou d'une table.

Peut-être désirait-il revoir les appartements tels qu'il les avait vus autrefois, quand il était assis aux côtés de Margaret Ravenshaw, et qu'il avait en l'avenir la confiance qu'on a à vingt ans. Il conserva la vieille concierge et le jardinier sourd, et amena de Londres un petit personnel de domestiques bien stylés. Une servante, habituée aux grandes villes, se serait volontiers révoltée contre leur nouvelle position, et ne trouva